

Conseil municipal - Séance du 17 avril 2008

Le Conseil municipal

Vu que le schéma directeur des canalisations des eaux polluées et non polluées pour l'ensemble du périmètre « Les Marbriers » établi en juin 2007, définit notamment les points de raccordements aux équipements publics ainsi que les mises en conformité des réseaux publics concernés par les aménagements projetés.

Vu le crédit nécessaire pour couvrir les frais d'étude liés à l'extension du réseau de collecteurs EC et EU sur le chemin du Daniel-Ihly où sera développé le plan de quartier « Les Marbriers », secteur Ouest

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 avril 2008

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 80'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude liés à l'extension du réseau de collecteurs EC/EU du chemin Daniel-Ihly où sera développé le plan de quartier « Les Marbriers », secteur Ouest
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710082.501239
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710082.141101
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2009 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2009 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 719100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 17 avril 2008

Le Conseil municipal

Vu que le schéma directeur des canalisations des eaux polluées et non polluées pour l'ensemble du périmètre « Les Marbriers » établi en juin 2007, définit notamment les points de raccordements aux équipements publics ainsi que les mises en conformité des réseaux publics concernés par les aménagements projetés.

Vu le crédit nécessaire pour couvrir les frais d'étude liés au réaménagement de la chaussée ainsi qu'à l'extension du réseau de collecteurs EC et EU sur le chemin du Bac, tronçon St-Georges/Fort-de-l'Ecluse où sera développé le plan de quartier « Les Marbriers », secteur Ouest

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 3 avril 2008

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 7 avril 2008

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 240'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude liés au réaménagement ainsi qu'à l'extension du réseau de collecteurs EC/EU du chemin du Bac, tronçon St-Georges/Fort-de-l'Ecluse où sera développé le plan de quartier « Les Marbriers », secteur Ouest
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623007.501234
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623007.141021
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2009 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2009 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 17 avril 2008

Le Conseil municipal

Vu la demande du Tennis Club Lancy Fraisiers de remettre le club-house aux normes, tant sur l'aménagement du bâtiment que sur les installations fixes permettant la restauration et le service

Vu que ce bâtiment date de 1972 et que certaines installations ne sont plus conformes aux normes en vigueur

Vu que les travaux d'aménagement extérieurs permettront la création d'un mini-court de mini-tennis, d'un jeu de boules et de poser des toiles de stores pour la terrasse extérieure

Vu qu'il est prévu pour le bâtiment : l'aménagement de l'installation du bar, le changement du mobilier, des fenêtres et des baies vitrées, et le remplacement de la chaudière de production d'eau chaude au gaz naturel

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 6 mars 2008

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 260'000.-- destiné aux travaux de rénovation du club house, de l'agrandissement du restaurant et des aménagements extérieurs du Tennis Club de Lancy Fraisiers
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 344210.503004
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 344210.143351
- IV. D'amortir cette somme en 10 ans dès 2009 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 349100.331000

Cette délibération est acceptée par 25 oui / 6 non / 2 abstentions.

VILLE DE LANCY

Conseil municipal - Séance du 17 avril 2008

Le Conseil municipal

Vu que le concept technique résultant de l'étude du schéma directeur prévoit de prolonger le collecteur des eaux claires et usées communal sur une partie du chemin du Gué et de raccorder l'ensemble du réseau sur les collecteurs en attente sous la route de Chancy

Vu le crédit nécessaire pour couvrir les frais d'étude liés à l'extension du réseau de collecteurs EU et EP sur le chemin du Gué où seront développés les plans de quartier « Lancy-Square » et « chemin du Gué »

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 6 mars 2008

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

- I. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 60'000.-- destiné à couvrir les frais d'étude liés à l'extension du réseau de collecteurs EU/EP du chemin du Gué et travaux de réhabilitation des collecteurs de la route de Chancy
- II. De comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 710072.501239
- III. De porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 710072.141101
- IV. D'amortir cette somme en 5 ans dès 2009 si cette étude n'est pas suivie de réalisation, ou en 30 ans dès 2009 si cette étude est suivie de réalisation, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 789100.331000

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

Conseil municipal - Séance du 17 avril 2008

Le Conseil municipal

Vu la requête en autorisation DD 101196-5 formulée par M. Georges GAGLIARDI, architecte, au nom du CABINET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS P.A. JOPEL SA, propriétaire, pour la construction de 3 villas contiguës avec garages, installation de capteurs solaires en toiture sur les parcelles Nos 361 et 362, feuille 10 de Lancy, chemin des Voirons 3, 5 et 7

Etant donné que le nouvel indice d'utilisation du sol s'établit à 0,35, il nécessite de ce fait une dérogation de la part du Conseil municipal, en application des nouvelles dispositions contenues dans l'article 59, alinéa 4, lettre b, de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI)

Vu les rapports de la Commission de l'aménagement du territoire, séances des 12 décembre 2007 et 9 avril 2008

Sur proposition du Conseil administratif

D E C I D E :

De préavisier favorablement la demande de dérogation à l'indice d'utilisation du sol (0,35) sur les parcelles 361 et 362, feuille 10 de Lancy, situées au chemin des Voirons 3, 5 et 7 devra répondre aux conditions suivantes :

- hauts standards énergétiques
- désignation des places de parking visiteurs sur la parcelle
- suppression des deux fenêtres dans les combles

Cette délibération est acceptée à l'unanimité.